

RESUME norme NF S 61-970

Résumé informatif de la norme NFS 61-970 de juillet 2007 : nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission.

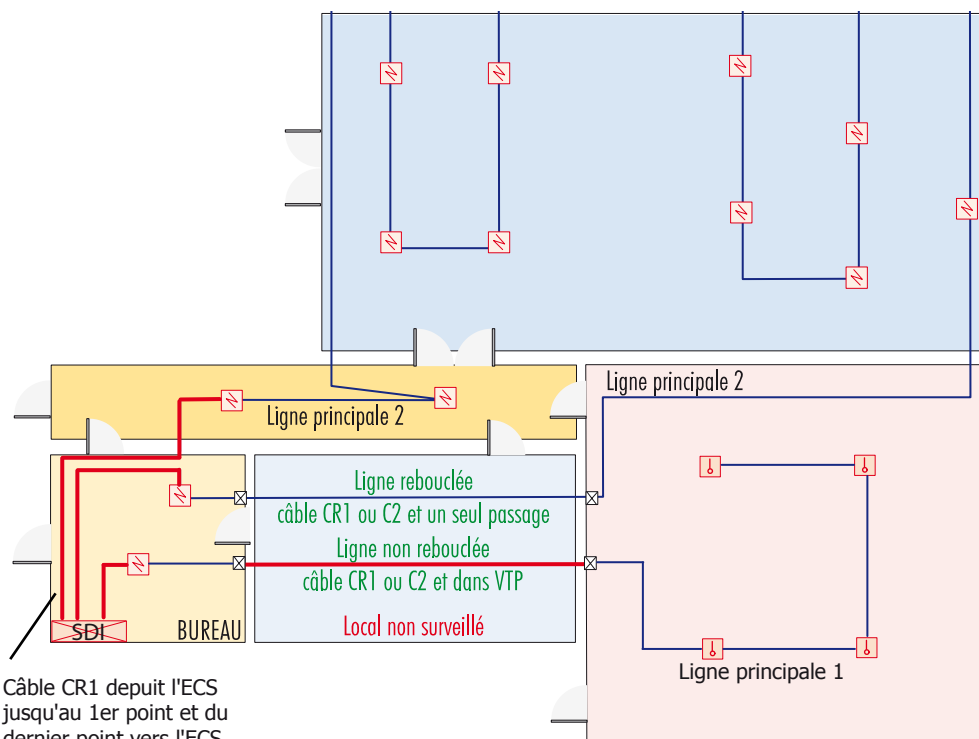
01/2008

NF S 61-970		
Thème	Chapitre	Obligations
Généralités		
Réception technique SDI	4.4	Consiste à vérifier : <ul style="list-style-type: none">- Conformité du système par rapport au dossier SSI (phase réalisation)- Essais fonctionnels- Essais d'efficacité selon les foyers types (annexe A)- Fourniture d'un procès verbal
Indépendance	4.5	Le système de détection incendie doivent être indépendant de tout autres systèmes tels que GTB ou GTC..
Zones de détection		
Limite des ZDA (Zone de Détection Automatique)	5.1	ZDA < 1600m ² ZDA < ZS ZDA limité à un niveau sauf : <ul style="list-style-type: none">- cage d'escalier- atrium- gaine ascenseur- ou zone similaire dans une seule ZS ou si superficie totale inférieur à 1600m²

Domaine de surveillance		
		<p><i>PS : Se référer au texte d'application. En ERP prendre le règlement de sécurité. Exclusion de détection:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sanitaires et douches - Gaine d'une section inférieure à 2m² si incombustible et recoupées au passage des éléments de construction – degré coupe feu correct. - Chambres de tirages de câbles <2m² - Espace limitée par les faux plafonds et faux planchers dont la hauteur h <80 cm - Espace limitée par les faux plafonds et faux planchers dont la hauteur h >80 cm si : <ul style="list-style-type: none"> . sans connexion électrique sur les câbles, . utilisation de matériaux M0, M1 ou Euroclasse A1 . compartimenté par matériaux incombustibles dont la plus grande dimension est 10 m
Câbles d'alimentation en énergétique		
Les circuits de détection d'un ECS ne sont pas considérés comme câble d'alimentation	6.4	>CR1 si EAE dans un autre volume que le matériel qu'il alimente.
	6.4	> Canalisations indépendantes (mais utilisation possible des canalisations du SSI)
	6.4	> Un défaut sur un câble d'alimentation en énergie de doit pas entraîner la perte : <ul style="list-style-type: none"> - de plus de 32 points, - d'un type de fonction (DA ou DM), - d'un scénario de mise en sécurité, - de 6000m2 pour linéaires ou aspiration, 1600 m2 pour les autres.
Alimentation de l'ECS	6.1	>Source principale : dérivation issue directement du tableau principal ou tableau de sécurité du bâtiment ou de l'établissement. > dérivation sélectivement protégée et étiquetée, à l'usage exclusif des équipements du SSI.
Autonomie de la source de sécurité	6.3	> 12 h en veille + 10 mm en alarme

Mise en sécurité/ évacuation		
Limitations de L'ECS/CMSI	9.2	Un ECS est limité en terme de capacité : (...) - 1 seule Zone de mise en sécurité (ZS)
Câblage et parcours des liaisons électriques		
Fixations	7.1	> Les câbles des courants faibles doivent être séparés des câbles courants forts >Utiliser des supports de canalisation électriques (chemin de câble, goulottes, ou conduits) facilement accessibles. >Si exceptionnellement, pas de mise en œuvre de support de canalisation : fixation aux éléments stable de la construction. Câblage volant interdit Placer les câbles du SSI en torons dès que possible.
Repérage câbles	7.1	Câbles du SDI repérés au niveau des bornes : - de l'ECS - des EAE - des boîtes de jonction et de dérivation
Raccords	7.2	Eviter toute jonction au dehors des composants du système autant que possible. (PS : éviter boîtes de dérivation)
Câbles / Circuits de détection		
Limitations	7.3.1	>Un défaut sur un circuit de détection ne doit pas faire perdre : - plus d'un type de fonction, DA ou DM (PS : ne pas mélanger DA et DM sur des lignes non rebouclées) - plus de 32 points - plus d'un scénario de mise en sécurité - plus de 6000m2 pour linéaires ou aspiration, 1600 m2 pour les autres. >Un circuit de détection ne doit pas comporter plus de 128 points

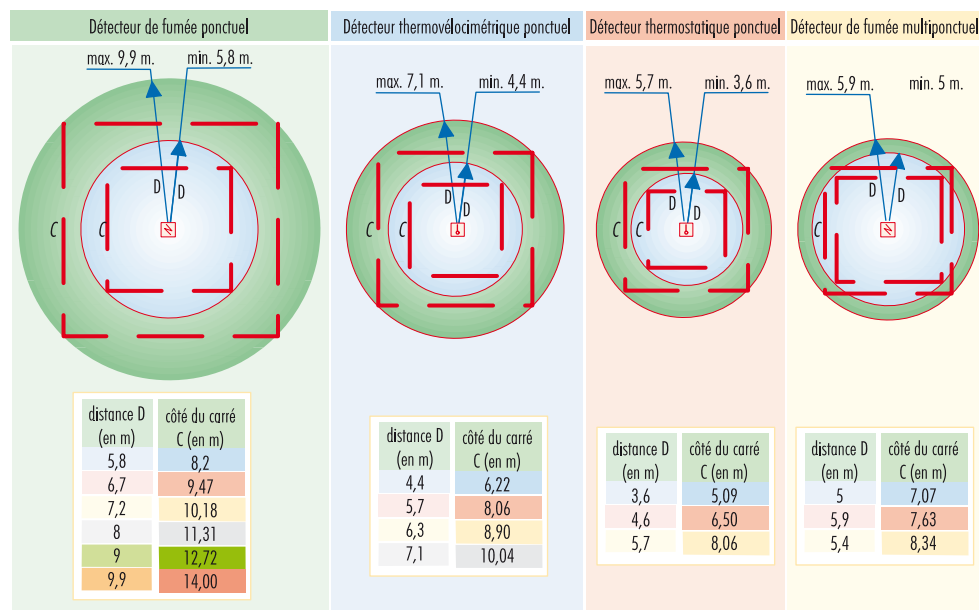
Natures de câbles	7.3.2	Respect de la topologie de câblage du constructeur des matériels Les caractéristiques (section, écran,..) des câbles de l'installation doivent respecter les prescriptions des constructeurs de matériels centraux. >1 circuit de détection maxi par câble
	7.3.2	> câble reliant l'ECS au premier point (et le dernier point à l'ECS en rebouclé) en CR1
Locaux non surveillés	7.3.2	Dans la traversé de locaux non surveillés : (PS : locaux non surveillés = pas de détecteurs) Attention aux faux plafonds et faux planchers dont h>80 cm > ligne non rebouclée : CR1 dans la traversé de ces locaux > ligne rebouclée : CR1 dans la traversé de ces locaux si l'aller et le retour passe dans ces locaux



Tableaux Répétiteur d'exploitation TRE (...)		
Surveillance du TRE	7.3.3	L'emplacement où est implanté le matériel surveillé par au moins un détecteur. (PS : TRE = report servant à l'exploitation)
Conditions d'implantation des matériels	11	
ECS	11.1	(...) c) surveillé par au moins un détecteur Surveillance humaine permanente obligatoire sauf si : f) utilisation d'un TRE (report) g) ou face avant déportée
Principe d'organisation des faces avant	11.2	Hauteur d'installation : 0,7m à 1,8m
Tableau répétiteurs d'exploitation (TRE) face avant déportées	11.3	(...) Surveillés par au moins un détecteur
Détecteurs de chaleur et de fumée / Emplacement et espacements	11.5.2.1	>Se référer au tableau page 23. - locaux à sommeil : k=0,3 - autres locaux : k=0,6 Par exemple, en règle générale, pour un local inférieur à 80 m ² , un optique de fumée surveille : - 24 m ² pour un local à sommeil - 48m ² pour les autres locaux >ATTENTION : - Respecter la surface de surveillance et le D (PS : comme en installation R7) - Les mutlicapteurs ne peuvent être installés à plus de 7 m de haut >Détecteur linéaires largeur de surveillance: - 4 m de chaque coté pour une hauteur inférieure à 5m - 5 m de chaque coté pour une hauteur supérieure à 5m

Ventilation, mouvement d'air et conduit aéraliques	11.5.2.6	Pour les locaux avec renouvellement d'air supérieur à 8 volumes par heure : détecteur de gaine en complément du détecteur d'ambiance. <i>(PS : voir règles d'installation page 29)</i>
Règles d'implantation des détecteurs	11.5	ATTENTION : comme pour la règle R7 : Respecter : - les coefficients k - les distances de fixation / au plafond - les alvéoles - les distances minimum / murs ou autres éléments verticaux - plafonds perforés
Détecteurs optiques linéaires de fumée		- distance maxi émetteur/récepteur ou émetteur/réflexeur : 100m - le faisceau ne doit jamais être interrompu (chariot élévateur...) (...)
Détecteur multiponctuel	9.4	- la perte d'un électro-aspirateur limité à 1600m ² <i>(PS : 1600 m² par détecteur)</i> - toute rupture de tubulure : perte de 800m ² maxi - 5 locaux ou volume maximum par détecteur

Distances horizontales maximales entre tout point du plafond et un détecteur (distance D)



Implantation des détecteurs en fonction de D

